

INFURMAZIONE GENERALE GENERALE

Que vous soyez au volant d'une voiture, au guidon d'une moto ou d'un vélo, de bons réflexes sont à adopter :

- Avoir des feux de signalisations
- Circuler sur la chaussée
- Respecter les panneaux de circulation
- Respecter les distances de sécurité
- Interdiction de téléphoner
- Interdiction de se déplacer en état d'ivresse ou sous emprise de drogue

En Corse, les routes sont étroites et sinueuses et en montagne il y a de nombreux virages, parfois deux usagers ne peuvent pas se croiser.

En cas d'accident, reprenez trois mots essentiels :

PROTEGER, ALERTER, SECOURIR.



RINGRAZIEMU A :

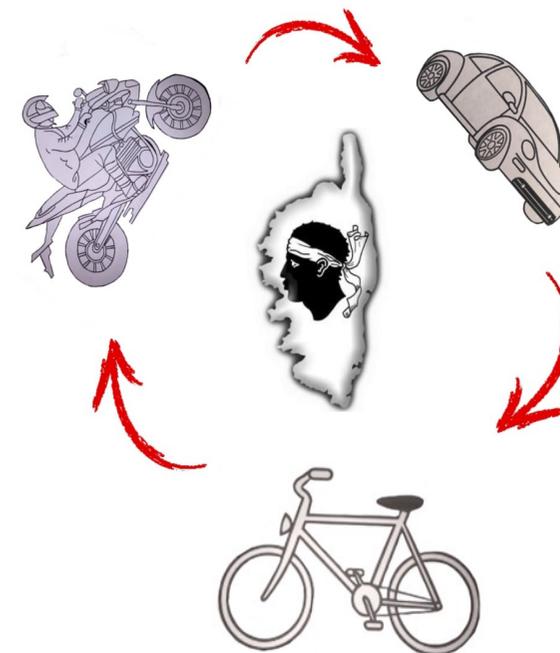
Monsieur le Directeur de Cabinet du
Préfet de la Haute-Corse ;

Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation
Nationale ;

La Professeure référente sécurité
routière du Collège de
Lucciana-Mariana ;

Les élèves bilingues de la 3ème
Orezza, promotion 2020-2021, du
Collège de Lucciana-Mariana.

SPARTIMU E NOSTRE STRADE



**Tutti in seme, amparemu a
rispettacci nantu à e strade.**



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Haute-Corse



VELO



AUTO



MOTO



OBLIGATIONS :

- D'adapter sa vitesse à celle des piétons dans les rues et aires piétonnes.
- De rouler côte à côte uniquement à deux.
- De porter les équipements obligatoires (port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans et fortement conseillé au-delà).
- De signaler les changements de direction avec le bras.

INTERDICTIONS :

- De téléphoner à vélo.
- De rouler sur les trottoirs exceptés les moins de 8 ans.
- De circuler à la file quand on est plus de 15. Au delà on forme 2 groupes.
- De circuler sur les 4 voies ou autoroutes.

OBLIGATIONS :

- De mettre la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière.
- D'atteindre l'âge de 10 ans pour prétendre aller sur le siège passager avant.
- D'utiliser un siège auto homologué de 9 à 18 kg ou un rehausseur de 15 à 36 kg.
- D'entretenir correctement son véhicule.

INTERDICTIONS :

- De manger ou fumer au volant car un moment d'inattention suffit.
- D'utiliser le téléphone en voiture.
- De dépasser la vitesse indiquée.
- De conduire sous l'emprise d'alcool ou de drogue.

OBLIGATIONS:

- De porter les équipements obligatoires.
- De respecter les limites de vitesse comme tous les véhicules.
- De porter un gilet jaune fluo en cas d'accident ou de panne.
- les motos doivent être équipées correctement.

INTERDICTIONS :

- D'emprunter la voie de bus.
- Les motos non-homologuées ne peuvent pas circuler sur la route.
- Les scooter ne peuvent pas circuler sur les voies rapides.
- De stationner sur les pistes cyclables, voies réservées aux véhicules lents, aux passages piétons et trottoirs.